



Les règles de base constituent l'ensemble des possibilités d'utilisation du logotype pour la réalisation et la fabrication des supports de communication "Ville Evian".

1. logo règles d'utilisation

1.1 logo concept

Modernisation du logo “Ville Evian” en conservant la «naïade», devenue un symbole incontournable de la ville car présente à chaque coin de rue.

Le dessin de cette naïade a été retravaillé, afin de lui donner plus de consistance et de lisibilité, en l’intégrant dans des formes qui évoquent les points forts du lieu : une ville d’eau pure et transparente, entourée de hautes montagnes et baignée de lumière et de couleurs vives.

La composition des éléments graphiques combinée à une typographie redessinée contribue au dynamisme de l’ensemble.



Ville d'Evian
LA BEAUTÉ NATURELLE

> Ancien Logo de la “Ville d’Evian”



> Nouveau Logo “Ville Evian”

1.2 logo en couleurs



N°1

7703 C
7703 U

C80 M20 J20 N00

R81 V152 B186

#5198ba



N°2

7472 C
7472 U

C65 M00 J30 N00

R135 V192 B189

#87c0bd



N°3

7474 C
7474 U

C85 M30 J40 N20

R64 V116 B126

#40747e



N°4

134 C
134 U

C00 M25 J60 N00

R239 V200 B123

#efc87b

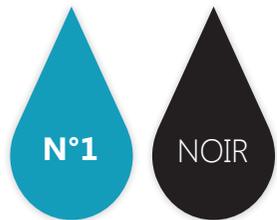
1.3 logo en couleurs sur fond foncé



1.4 logo monochrome



✓ Ces versions du logo sont à utiliser uniquement pour des impressions en une couleur (ex. : fax, tampon, gravure...).



1.5 logo en réserve



✓ Cette version du logo est à **utiliser uniquement** pour **des impressions en une couleur sur fond foncé** (ex. : gravure, goodies...).

BLANC

1.6 logo en réserve sur fond spécial



ville
EVIAN

BLANC

80%
OPACITÉ
BLANC

50%
OPACITÉ
BLANC

1.7 logo interdictions

Afin de ne pas dénaturer l'identité visuelle, les utilisations suivantes du logo sont proscrites :



✓ Soit le non respect des proportions du logo.



✓ Soit l'utilisation d'un effet artistique sur le logo.



✓ Soit le changement de teinte du logo.

1.10 logo plateforme de marques

Ci-après, les règles d'utilisation lorsque plusieurs logos sont utilisés à l'horizontal.



- ✓ Pour tous les documents où "Ville Evian" se retrouve le principal acteur, le logo "Ville Evian" est à utiliser à gauche si les logos sont placés les uns à côté des autres.



- ✓ Pour tous les documents où "Ville Evian" ne se retrouve pas principal acteur, le logo "Ville Evian" est à utiliser à droite si les logos sont placés les uns à côté des autres.

1.10 logo plateforme de marques

Ci-après, les règles d'utilisation lorsque plusieurs logos sont utilisés à l'horizontal.



- ✓ Pour tous les documents où "Ville Evian" est utilisé à gauche, le logo "Evian tourisme et congrès" est à placer juste après celui-ci, s'il s'agit d'une disposition à l'horizontal.



- ✓ Pour tous les documents où "Ville Evian" est utilisé à droite, le logo "Evian tourisme et congrès" est à placer juste avant celui-ci, s'il s'agit d'une disposition à l'horizontal.

1.10 logo plateforme de marques

Ci-après, les règles d'utilisation lorsque plusieurs logos sont utilisés à la vertical.



- ✓ Pour tous les documents où "Ville Evian" se retrouve le principal acteur, le logo "Ville Evian" est à utiliser en premier si les logos sont placés les uns en dessous des autres.



- ✓ Pour tous les documents où "Ville Evian" ne se retrouve pas principal acteur, le logo "Ville Evian" est à utiliser à la fin si les logos sont placés les uns dessous des autres.

